

NATIONS UNIES

**RAPPORT SPECIAL DU DIRECTEUR
ET DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT**

pour la période allant du 1er juillet 1951 au 30 juin 1952



ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : SEPTIEME SESSION
SUPPLEMENT No 13 A (A/2171/Add.1)

New-York, 1953

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

RAPPORT SPECIAL

1. Le Directeur a soumis à l'Assemblée générale, conformément à la résolution 302 (IV), un rapport annuel pour la période allant du 1er juillet 1951 au 30 juin 1952 (A/2171).

2. Le Directeur et la Commission consultative ont examiné conjointement le programme des activités de l'Office pour cette période et s'associent maintenant pour formuler brièvement les conclusions et recommandations qu'ils désirent soumettre à l'Assemblée générale.

3. L'Assemblée générale, à sa sixième session, a approuvé à l'unanimité, à la fin du mois de janvier 1952, un programme de 250 millions de dollars pour les secours aux réfugiés et l'amélioration de leurs conditions de vie, qui devait être exécuté dans un délai de trois années environ à partir du 1er juillet 1951.

4. Au cours des mois qui ont suivi, l'Office a poursuivi avec les gouvernements de la région la négociation d'accords dans le cadre du programme afin de pouvoir mettre en œuvre des projets destinés à permettre de radier les réfugiés des listes de secours, sans préjudice de leur droit au rapatriement ou à la compensation.

5. La lenteur des négociations et les délais nécessaires à la recherche des projets ont inévitablement retardé l'application du plan. Le nouveau programme a été effectivement entrepris; des accords dans le cadre du programme existent et certains projets sont en cours. Il est nécessaire toutefois de modifier le plan d'exécution ainsi que le plan de financement.

6. Les dépenses de secours pour l'exercice budgétaire actuel atteindront environ 23 millions de dollars au lieu des 18 millions prévus. L'Office est prêt à engager et à dépenser 100 millions de dollars pour les projets durant l'exercice en cours. Il espère engager avant le 30 juin 1954 le solde des fonds prévus pour le programme grâce à des accords sur les projets.

7. Il est indispensable de hâter l'exécution du programme. La vie des camps et les secours deviennent de plus en plus néfastes aux réfugiés. Les fonds de secours s'épuisent. D'autre part, le financement des projets ne sera assuré que si les fonds actuellement disponibles sont utilisés.

8. Le Directeur et la Commission consultative prient instamment les gouvernements intéressés de collaborer

avec l'Office dans la préparation de projets déterminés et d'apporter tout leur concours à leur exécution. Les gouvernements intéressés sont également invités à collaborer à l'application d'autres mesures destinées à réduire les dépenses de secours.

9. En conséquence, le Directeur et la Commission consultative demandent qu'à sa septième session, l'Assemblée générale:

a) Autorise l'Office à dépenser 23 millions de dollars pour les secours et à engager et à dépenser 100 millions de dollars pendant l'exercice 1952-1953 pour la mise en œuvre de projets, étant entendu toutefois que le Directeur, après avoir pris l'avis de la Commission consultative, pourra procéder aux revisions des estimations ci-dessus et aux virements d'un fonds à l'autre qu'il pourrait juger nécessaires;

b) Autorise en outre le Directeur, après avoir pris l'avis de la Commission consultative, à établir et à réviser éventuellement un plan de dépenses pour l'exercice 1953-1954 sans dépasser le budget du programme d'ensemble approuvé par la résolution 513 (VI) de l'Assemblée générale en date du 26 janvier 1952;

c) Prescrive que les revisions et les virements intéressant les plans de dépenses relatifs aux exercices 1952-1953 et 1953-1954 soient soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa huitième session ordinaire;

d) Charge le Comité de négociation des fonds extra-budgétaires de poursuivre les négociations relatives aux contributions nécessaires au financement du programme, dans le cadre des dispositions ci-dessus.

La Commission consultative:

Le Directeur:

(Signé) John B. BLANDFORD, Jr.

(Signé) Edwin A. LOCKE, Jr. (Etats-Unis d'Amérique)
Président

Refet BELE (Turquie)

Henry INGRAND (France)

H. F. KNIGHT (Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)

Beyrouth, le 13 octobre 1952.